



FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maternité de Port-Royal : chronique d'un accident annoncé

La Fédération CGT de la santé et de l'action sociale proteste depuis des années contre la fermeture des maternités de proximité et la concentration des accouchements dans ce qu'il faut bien appeler des « usines à bébés », manquant de place pour accueillir les femmes qui doivent accoucher et les renvoyant chez elles beaucoup trop rapidement après leur accouchement.

La logique à l'œuvre depuis maintenant 20 ans est strictement financière. Les fermetures massives des hôpitaux et des maternités de proximité produisent un résultat aberrant en terme de santé publique : plus de 40 % des accouchements se font aujourd'hui dans des maternités qui assurent annuellement plus de 3500 accouchements. Or ces maternités dites de niveau III devraient être réservées aux grossesses difficiles, mais débordées par l'afflux de patientes qui ne disposent plus de maternités proches de chez elles dysfonctionnent.

La justification de la sécurité sanitaire ne tient pas. Aucune étude n'a montré que les petites maternités étaient dangereuses, en revanche, nous savons aujourd'hui que les hôpitaux de trop grande taille dysfonctionnent du fait de la logique productiviste qui les gouverne. La meilleure sécurité est une maternité de petite taille dans un hôpital de proximité, et sous la responsabilité de sages-femmes.

Par ailleurs, alors que le nombre de naissances a augmenté ces dernières années en France, la logique du regroupement où 1 + 1 fait toujours moins que 2 se traduit par des fermetures de lits et un manque chronique de personnels. Il n'est pas anodin que cet accident se produise à l'AP-HP qui supprime massivement des emplois : près de 4000 suppressions de postes dont 2000 de soignants entre 2009 et 2011. Au niveau national, la Fédération Hospitalière de France considère que les contraintes budgétaires vont entraîner la suppression de près de 35 000 emplois en 2013 !

Dans ces conditions, nous n'avons pas besoin d'enquête administrative pour essayer une fois de plus de faire porter la « faute » sur des personnels débordés. Un manque de lits, cela s'appelle un « défaut de moyens », et la responsabilité en est imputable aux pouvoirs publics qui doivent assumer leurs responsabilités.

Pour cette raison, nous demandons une commission d'enquête parlementaire qui devra se pencher sur l'organisation sanitaire notamment sur la légitimité de fermeture des hôpitaux de proximité et de leurs conséquences au regard du principe constitutionnel d'égalité de traitement de la population, quelle que soit son lieu de résidence sur le territoire national.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil
Cedex

n° 250

Tél : 01.55.82.87.88

Fax : 01 48 57 56 22

Montreuil, le 04 février 2013